

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 13 JUIN 2016

n° 4

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 21

PRESENTS (18) : MM. ABELIN, PEROCHON, SULLI, Mme BARREAU, M. BARBOT, Mme LAVRARD, M. BONNET, Mme BOURAT, M. CHAINE, Mme AZIHARI, MM. BEN EMBAREK, PREHER, PINNEAU, HENEAU, GAUTHIER, Mme PIAULET, M. MARTIN, M. MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

M. GAUTHIER mandant a pour mandataire Mme PIAULET
M. MEUNIER mandant a pour mandataire M. ABELIN

EXCUSES (1) :

Mme PONTHER

Nom du secrétaire de séance

Mme Isabelle BARREAU a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur Alain GUIMARD

OBJET : Subvention exceptionnelle pour l'animation et la promotion des marchés de Blossac, Châteauneuf et Ozon

Afin de continuer à mettre en avant l'importance du rôle économique des marchés, l'association des commerçants non-sédentaires de la Vienne "Au marché, j'achète" se mobilise pour mettre en place de nombreuses actions promotionnelles publicitaires intitulées "les marchés en fête", en faveur de l'activité commerciale des marchés et des foires de la Vienne. A ce titre, l'association soutient les trois marchés de Châtelleraut, à savoir Blossac, Châteauneuf et Ozon.

Le coût de la campagne "les marchés en fête" sur le département de la Vienne (27 marchés) s'élève à 30 000 €.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la demande de l'association des commerçants non-sédentaires de la Vienne en date du 1er février 2016,

VU l'article 3 alinéa I.1.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence développement économique,

CONSIDERANT que l'association des commerçants non-sédentaires de la Vienne met en place son animation sur notre territoire les 18, 22 et 23 juin 2016,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à l'association des commerçants non-sédentaires de la Vienne une subvention exceptionnelle de 1 200 € correspondant à l'organisation et à l'animation promotionnelles et publicitaires intitulées "Les marchés en fête".

Acquitté en PREFECTURE le 15/06/2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 13 JUIN 2016

n° 4

page 2/2

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte budgétaire 94.1/65/74/4300.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le

16 JUIN 2016

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

